



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO U-003 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 24 mai 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO U-003 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Le présent règlement a pour objet de soumettre la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion préalable d'une entente entre un promoteur et la Ville, portant sur la réalisation de travaux relatifs aux voies de circulation, aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge de ces travaux et du paiement de leurs coûts par le promoteur. Le règlement vise des travaux réalisés sur des immeubles avec ou sans service municipal.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 juin 2022 à compter de 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 26 mai 2022.

La greffière,

Flavie Robitaille